

11, rue Industrielle Saint-Apollinaire (Québec) GOS 2E0

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 893-2020

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire du conseil tenue le 3 mai 2021, le Règlement no 893-2020 modifiant le Règlement no 596-2007 sur les ententes relatives à des travaux municipaux afin de modifier l'annexe A – Normes de conception des ouvrages.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Donné à Saint-Apollinaire le 7 mai 2021.

Martine Couture,

Directrice générale Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Martine Couture, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, le 7 mai 2021, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil municipal, soit au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire le 7 mai 2021.

Martine Couture,

Directrice générale Secrétaire-trésorière